

Sommaire

Page 2 :

- Contrôle inopiné de l'administration
- TVA à 5,5% sur les pompes à chaleur air/air

Page 4 :

- Sur nos réseaux : et si vous trouviez au même endroit, les services essentiels au développement de votre entreprise ?

Le travail le dimanche en 2025 : 21% des salariés et 39% des indépendants sont concernés. Agriculteurs, artisans, commerçants sont les plus concernés.

En moyenne en 2025, 23,2 % des personnes en emploi ont travaillé au moins un dimanche sur une période de quatre semaines consécutives (-1% par rapport à 2024).

Plus d'un tiers (35,1%) des artisans, commerçants, chefs d'entreprises déclarent avoir travaillé au moins un dimanche au cours des quatre dernières semaines. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler le dimanche (respectivement 23,7 % et 22,7 %).

Le travail dominical est en baisse depuis la crise sanitaire

Un écart est observé entre salariés et travailleurs indépendants :

- 39,2 % des indépendants ont travaillé au moins un dimanche sur quatre semaines (26,5% au moins deux dimanches) ;
- 20,7 % des salariés sont dans cette situation (12,7% au moins deux dimanches).

Cette part a fortement diminué depuis plus de dix ans, notamment au niveau des indépendants. En 2014, ils étaient 48,3% à travailler au moins un dimanche sur quatre semaines, contre 21,6% des salariés. Ce temps peut être retranscrit comme une journée face à la clientèle, mais ça peut également être un temps administratif ou encore pour le développement de l'entreprise.

C'est au moment de la crise sanitaire que la bascule s'est opérée. La période de la crise sanitaire avec les ajustements de travail engendrés, les indépendants ont sans doute instauré un fonctionnement différent afin de conserver la journée du dimanche pour un temps personnel.

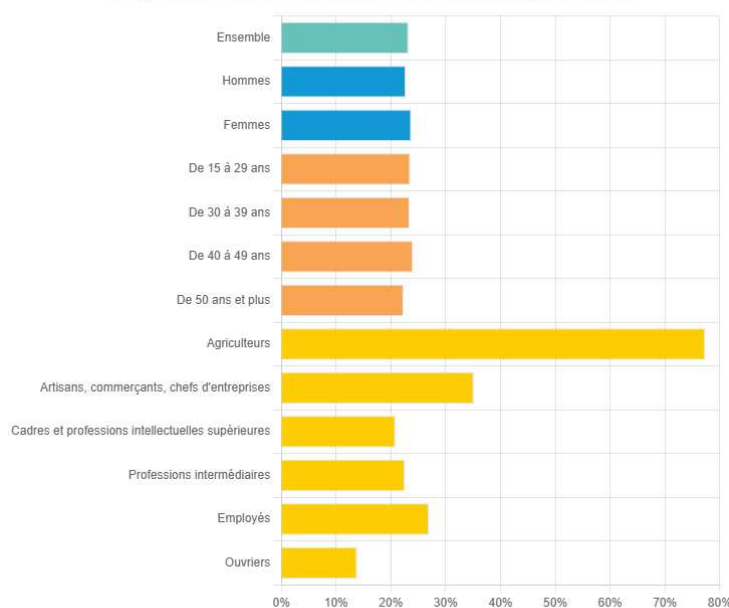
Le secteur de l'hôtellerie-restauration est le plus impacté

Le taux de travail dominical varie fortement selon les secteurs. Pour les professionnels de l'hôtellerie-restauration, le dimanche est un jour d'activité majeur : les restaurants, hôtels, cafés accueillent une clientèle importante durant les week-ends, ce qui explique le recours fréquent au travail dominical.

Principaux secteurs d'activité dont la part d'actifs travaillant au moins un dimanche sur quatre semaines est la plus élevée :

1. Hébergement et restauration : 47,3%
2. Activités pour la santé humaine : 43,2%
3. Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles : 27,7%
4. Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base tabac : 27,6%
5. Activités immobilières : 16,5%

Le travail le dimanche en 2025 selon le genre, l'âge et la PCS



Source : Insee, enquêtes Emploi en continu, calculs Dares.



Contrôle inopiné de l'administration : extension de son champ d'action

L'administration a la possibilité de réaliser des contrôles inopinés, de 8h à 20h, ou en dehors de ces heures pendant les heures d'activité professionnelle afin de vérifier la détention de l'attestation ou du certificat du logiciel de caisse utilisé.

Le contrôle se déroule directement dans les locaux professionnels du contribuable. Au début de l'intervention, l'agent de l'administration doit présenter un avis d'intervention. A la fin de celle-ci, un procès-verbal est dressé, dans lequel sont signalés les éventuels manquements aux obligations.

La loi relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales étend ce contrôle inopiné aux terminaux ou systèmes de paiement électronique, qu'ils soient ou non reliés à une caisse enregistreuse. L'administration pourra en relever les références ainsi que l'identifiant des comptes bancaires sur lesquels les fonds encaissés sont versés.

Le refus de présenter les terminaux de paiement sera sanctionné par une amende de 7 500 € par appareil non présenté.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter du 27 juin 2026.

TVA à 5,5 % sur les pompes à chaleur air/air : décryptage

Depuis le 18 juillet 2026, la TVA à 5,5 % s'applique aux pompes à chaleur air/air réversibles fixes installées dans des logements achevés depuis plus de 2 ans.

L'arrêté a été publié au Journal Officiel du 17 juillet 2026.

Conditions à respecter

Pour bénéficier du taux de 5,5 %, les équipements doivent répondre aux critères suivants :

➔ PAC ≤ 12 kW

Classe énergétique A+ minimum en multi-split.

Classe énergétique A++ minimum en mono-split.

Ces performances doivent être atteintes en chauffage (SCOP) comme en refroidissement (SEER).

➔ PAC > 12 kW (en toiture)

Efficacité énergétique saisonnière d'au moins :

145 % en chauffage et 250 % en refroidissement, ou

130 % en chauffage et 150 % en refroidissement lorsque l'équipement intègre également la ventilation, la surventilation nocturne et la filtration.

Utilisation d'un fluide frigorigène conforme au règlement européen sur les gaz fluorés (à la date de signature du devis).

La PAC peut être connectée à un réseau numérique permettant le pilotage et la programmation des températures.

Une précision importante

La TVA à 5,5 % s'applique aussi bien à la fourniture qu'à la pose des PAC air/air conformes à l'arrêté du 13 juillet 2026.

Elle s'applique également aux prestations :

➔ d'entretien,

➔ de dépannage,

➔ d'adaptation,

à condition que la PAC respecte les critères prévus par cet arrêté.

N'oubliez pas : la mention de certification signée par le client doit figurer sur le devis ou la facture, attestant qu'il s'agit d'un logement à usage d'habitation de plus de 2 ans et de travaux de rénovation énergétique.

Et pour les PAC non conformes ?

Rien ne change :

➔ 20 % de TVA sur la fourniture

➔ 10 % de TVA sur la pose

Une mesure très attendue par la profession, qui clarifie enfin le régime de TVA applicable aux PAC air/air performantes.

TVA à 5,5 %
SUR LES POMPES À CHALEUR AIR/AIR RÉVERSIBLES !

- Logements de plus de 2 ans
- Équipements performants et durables (selon arrêté 13/07/2026)
- Certification signée par le client à mentionner sur le devis ou la facture

TVA 5,5 % sur la fourniture, la pose, l'entretien, le dépannage et l'adaptation

PAC NON CONFORMES
TVA 20 % sur la fourniture et 10 % sur la pose

Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002
du 19 décembre 2025

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**SPFPL PIERRE-LOUIS BOBO
SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS FINAN-
CIÈRES DE PROFESSIONS LIBÉRALES
A FORME DE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS
SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
16 RUE JEANNE D'ARC
66000 PERPIGNAN
899 888 242 RCS PERPIGNAN**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 21.07.2026, le siège social a été transféré de PERPIGNAN (66000), 16 Rue Jeanne d'Arc, à PRADES (66500), 21 Avenue du Festival. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Président.

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS
AU CAPITAL DE 731,76 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 3 BOULEVARD DE
CLAIRFONT NATUROPOLE
66350 TOULOUGES
388 195 927 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2025, les associés :
- ont décidé de réduire le capital social de 91,47 euros, pour le ramener de 731,76 euros à 640,29 euros, par voie d'annulation de 6 parts appartenant à M. Emilio Antonio LLOPIS BLASCO,
- ont pris acte de la décision de M. Emilio Antonio LLOPIS BLASCO de démissionner de ses fonctions de cogérant, avec effet au 31 août 2025,
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis, La gérance.

ANNONCES LÉGALES
➤ **PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**
04 68 34 59 34

**Professionnels :
une protection pensée
pour soutenir votre activité
au quotidien.**

**Artisan, commerçant, chef d'entreprise
ou travailleur indépendant : votre
activité repose avant tout sur vous.
Un imprévu peut rapidement fragiliser
votre équilibre financier, mais aussi
celui de vos proches.**

Pour répondre à ces enjeux concrets, Groupama a conçu **Groupama Objectif Prévoyance** : une solution de prévoyance sur mesure, pensée pour accompagner les professionnels à chaque étape de leur parcours.

Entièrement personnalisable, cette offre s'adapte à votre situation, aujourd'hui comme demain. Vous choisissez les garanties les plus pertinentes selon vos besoins :

- ✔ Maintien de revenus en cas d'arrêt de travail
- ✔ Protection de vos proches face aux aléas de la vie
- ✔ Accompagnement dans les moments difficiles

Autant de leviers essentiels pour sécuriser votre activité et avancer avec sérénité. Parce que votre quotidien évolue, votre protection doit pouvoir suivre le rythme.

Groupama Objectif Prévoyance est conçue pour s'ajuster à tout moment : vos garanties évoluent en fonction de vos projets, de vos responsabilités et des réalités de votre métier.

Une approche à la fois pragmatique et humaine, au service de celles et ceux qui entreprennent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama.fr ou bien contacter notre conseiller au 06 87 81 31 99.



Groupama Méditerranée, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Méditerranée - 24 Parc du Golf - BP 10359 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 - 379 834 906 RCS Aix-en-Provence - Emetteur de Certificats Mutualistes. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel - Mars 2026

**J'DO PERPIGNAN
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 3 BIS, RUE DE LA
ROUSSILLONNAISE,
66600 RIVESALTES
852 616 101 RCS PERPIGNAN**

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 1^{er} juillet 2026, il résulte que :
- la société ANARMAND, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 000 euros, dont le siège social est Chez GIL ET JEAN 5, rue Louis Blanc, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 101 995 538 RCS PERPIGNAN, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Gilles DESAPHY, démissionnaire.
L'article 27 des statuts a été supprimé en conséquence et le nom de Monsieur Gilles DESAPHY a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société ANARMAND.

Pour AVIS
Le Président

**J'DO PERPIGNAN
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 3 BIS, RUE DE LA
ROUSSILLONNAISE,
66600 RIVESALTES
852 616 101 RCS PERPIGNAN**

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 1^{er} juillet 2026, il résulte que :
la société DESAPHY INVESTISSEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 9, rue de la Loge, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 521 552 083 RCS PERPIGNAN, a été nommée en qualité de Directrice Générale.

Pour AVIS
La Présidente



sur nos réseaux

Et si vous trouviez, au même endroit, les services essentiels au développement de votre entreprise ?

La Maison de l'Artisan propose une offre complète 3-en-1, pensée pour accompagner les artisans, TPE et PME dans leur quotidien.

→ La Maison de l'Artisan

Un accompagnement personnalisé en droit du travail, création, développement ou transmission d'entreprise.

→ MA Compta

Une équipe spécialisée pour vous accompagner dans votre gestion comptable et fiscale : tenue des comptes, déclarations, bilans et conseils.

→ MA Formation

Des formations adaptées aux métiers de l'artisanat pour développer vos compétences, perfectionner votre savoir-faire et suivre les évolutions de votre secteur.

Accompagnement, comptabilité et formation : trois services réunis sur un même site pour vous permettre d'avancer plus sereinement.

→ Découvrez les services 3-en-1 sur le site de la Maison de l'Artisan.

MAISON DE L'ARTISAN
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

3 SERVICES EN 1

POUR ACCOMPAGNER VOTRE ENTREPRISE

- 1. Maison de l'Artisan**
Accompagnement des artisans et entreprises
- 2. MA Compta**
Gestion comptable et fiscale
- 3. MA Formation**
Formations pour développer vos compétences

→ DÉCOUVREZ NOS SERVICES

PROXIMITÉ
À VOS CÔTÉS
AU QUOTIDIEN

EXPERTISE
DES SOLUTIONS ADAPTÉES
À VOS BESOINS

ENGAGEMENT
POUR LA RÉUSSITE
DE VOTRE ENTREPRISE

Petites Annonces

VENTE / LOCATION / ACHAT

→ Secteur Aspres (Zone Sud CPAM), loue ADS+véhicule TBE. Loyer mensuel 2000€TTC.

→ Vends ADS conventionnée sur la commune de Casteil (Conflent).
Prix : 90K€

→ Vds 2 ADS : Thuir et Ille sur Têt.

→ Belle entreprise familiale de maçonnerie, rénovation, couverture, isolation sur zone Salanque. Sérieuse réputation acquise depuis sa création il y a 80 ans, confortée par une mention RGE et une clientèle fidèle. Elle développe un CA moyen de 524 000€ sur les trois derniers exercices, assorti d'une vraie rentabilité.

Le personnel est qualifié et le fichier client qualitatif. L'entreprise permettrait à un repreneur, idéalement disposant d'une expérience du métier, de démarrer immédiatement une activité, avec un vrai potentiel de développement.

Apport de 20% recommandé pour se positionner.

Prix de vente : 240K€

→ AV, très beau fonds artisanal d'électricité et climatisation sur le secteur résidentiel des Albères. L'entreprise est active et très connue sur la zone depuis 40 ans, le chiffre d'affaires est en moyenne à 550K€, il est régulier et génère un résultat en moyenne de 40K€. L'entretien des climatisations (10% du CA) assure une activité lissée sur l'année. Les équipes sont autonomes, qualifiées et disposent d'une bonne ancienneté et de la connaissance des clients. Le rôle du dirigeant actuel consiste principalement à la mise en place des chantiers, au suivi, à la préparation des devis et factures ; il n'est pas à la production. Sur les 4 salariés qui composent l'équipe actuelle, 3 seront repris (techniciens), la secrétaire assurera un passage de relai au moment de la reprise.

Le matériel est en bon état, la vente comprend deux véhicules dont un de 2022.

La vente du fonds se fait dans le cadre d'un départ en retraite, le cédant peut accompagner le repreneur sur une période à déterminer. Idéal pour un couple cherchant une affaire saine à développer.

Prix du fonds : 140 000€

→ Pour toutes informations :

Contact : damien@maisondelartisan.fr

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Sébastien RÉGNIER

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 3^{ème} trimestre 2026

Tirage : 2000 exemplaires